

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2006

Convocation du conseil municipal du 21 juin 2006

L'an deux mil six, le vingt huit juin, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre Ovré, Maire,

**Présents :** MM et Mmes Ovré Pierre, Gibier Maryvonne, Fournier Pascal, Chattey Gérard, Cabourdin Jean-Claude, Prunier Jean-Luc, Maurey Josiane, Frontier Raymond, Dory Maurice, Moreau Alain, Cordier Corinne.

Mme Marie-Perrine Laurent a donné pouvoir à Melle Maryvonne Gibier  
M. Yvon Peyronnon a donné pouvoir à M. Pierre Ovré

**Absents excusés :** MM Ythier Alain, Chattey Viviane.

**Secrétaire de séance :** Melle Gibier Maryvonne

### **Rapport assainissement 2005 :**

Le maire donne lecture du rapport assainissement 2005.

### **Poteaux Incendie :**

Le Maire donne lecture du devis de l'Entreprise Mouturat pour le terrassement des poteaux incendie d'un montant de 2 777, 51 € TTC.

Le coût total de la réalisation des travaux s'élève à 1 676, 43 € TTC par poteau (devis SIAEP et Mouturat).

### **Fonds départemental de la taxe professionnelle :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil Général de l'Yonne a attribué un complément du fonds départemental de la taxe professionnelle sur les rôles des années 2003 et 2004.

Montant alloué sur le rôle 2003      38 215, 92 €

Montant alloué sur le rôle 2004      46 405, 73 €

### **Manuels scolaires :**

Le maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer les manuels scolaires de Français et de Mathématiques pour les élèves de la classe de Monsieur Navarro.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour les manuels scolaires (français et mathématiques) pour la somme de 816, 50 € TTC.

Monsieur Gerbault partant en retraite en juin 2007, des achats tant de manuels scolaires que de mobiliers seront à envisager pour la rentrée de septembre 2007.  
Le Conseil Municipal inscrira les crédits nécessaires au budget primitif 2007.

**Modifications budgétaires :**

Le Conseil Municipal décide de procéder à la modification budgétaire suivante :  
Article 657362 – subvention au CCAS – au lieu de 65736.

**Vente de l'herbe :**

Le produit de la vente de l'herbe a produit la somme de 859 €.

Le Conseil Général a remboursé l'assurance du transport scolaire pour un montant de 30 €.

**Vente des peupliers :**

Environ 30 peupliers sont à vendre. Plusieurs acheteurs seront contactés après la réalisation du cahier des charges. L'abattage sera prévu en septembre.

**Temps de travail du personnel technique :**

Le maire fait part au conseil municipal que le temps de travail du personnel technique est modifié suite au service assuré le samedi matin pour le transport scolaire et les déchets verts. Il est donc nécessaire de réajuster leurs RTT.

Chaque employé doit bénéficier de 7 jours supplémentaires de RTT.

Le Conseil Municipal décide que les 7 jours de RTT devront être pris entre novembre et février.

**Situation des agents :**

Le contrat CEC de Mme Bourdeaux se termine le 14 mars 2007. Une réflexion sera envisagée sur son devenir.

**Renforcement électrique du Vieux Champs :**

Suite au déplacement et au renforcement du transformateur de Vieux Champs, le SIER de Venizy propose le réaménagement de l'éclairage public et du réseau France Télécom –rue de l'Anglée et le départ de la grande rue de chaque côté de la place.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 30 169 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte le projet présenté et définit le financement comme suit  
Part du SIER pour 18 189 € TTC soit une économie de 12,37 % sur le devis de décembre 2005

Part de la Commune pour 11 980 € TTC soit une économie de 23,49 % sur le devis de décembre 2005.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain pour le poste de transformation à Vieux Champs.

**Aqueduc d'Egrevin :**

Le maire donne lecture du devis de l'Entreprise Mouturat pour la remise en état de l'aqueduc d'Egrevin pour un montant de 1 850 € HT.

Le conseil municipal accepte le devis.

**Entretien des chemins communaux :**

La commission visitera les chemins communaux le samedi 2 septembre 2006 à 9 heures 30.  
Rendez-vous à la Mairie.

**Courrier AXA :**

Suite aux dégradations des jardinières et du miroir dans la nuit du 13 au 14 mai 2006, les assurances ne prennent pas en charge les dégradations.

**Illuminations tricolores de la Mairie :**

Le conseil municipal décide de remplacer les illuminations (bleu blanc rouge) sur le bâtiment de la mairie par une illumination blanche.

**Retraite aux flambeaux du 13 juillet :**

L'Harmonie de Saint-Florentin viendra pour le défilé. Il n'y aura pas de concert.

**Bal populaire :**

L'animation sera assurée par M. Goddé pour un montant de 458 €.

**Vol des gouttières du lavoir d'Egrevin :**

Suite au vol des gouttières du lavoir d'Egrevin, le jugement rendu le 4 avril 2006 préconisait de contacter un huissier pour demander le remboursement des frais. Le montant des honoraires s'élève à la somme de 116, 62 €,

**Redevance d'occupation du sol par Gaz de France :**

Le montant de la redevance s'élève à la somme de 409, 55 € TTC.

**Croix Rouge Française :**

La Croix Rouge Française propose une initiation aux premiers secours pour les élèves de CM1 et CM2. Le coût de la prestation sera de 4 € par élève.

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve de l'accord des enseignants.

**Croix Rouge Française :**

Le maire donne lecture d'un courrier de la Croix Rouge Française sollicitant une aide pour l'achat d'un véhicule pour le SAMU Social

**Stage de canoe-kayak :**

Le maire donne lecture d'un courrier du Centre Social de Saint-Florentin précisant qu'un stage canoe-kayak aura lieu en juillet 2006.

La séance est levée à 23 heures 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Germigny, pour y être affiché le 29 juin 2006 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,  
P. Ovré.